



LE CHAMBON-SUR-LIGNON



Révision du PLU

Réunion publique

6 juin et 30 juillet 2024





CONCERTATION

- La révision du PLU a été actée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020.
- Enjeux : réaliser un projet de territoire en concertation avec la population pendant toute la durée des études et ce, jusqu'à l'arrêt du projet de P.L.U. en Conseil municipal :



- Réunions publiques de concertation



- Mise à disposition de documents en mairie et sur le site internet : diagnostic, projet de territoire, documents transmis par l'Etat...



- Registre de concertation mis à disposition en mairie pendant la durée des études.



Pourquoi de la concertation ?

- Elle permet d'associer la population à l'élaboration du projet de la commune dès le début des études.
- **Elle porte sur l'intérêt général.**



Les remarques sur les intérêts privés ne seront pas prises en compte.



➔ **Un bilan de cette concertation sera réalisé avant l'arrêt du projet par le Conseil Municipal.**



Objet de la réunion publique

- Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?
- La révision du Plan Local d'Urbanisme
- Quels sont les grands objectifs du PLU du Chambon-sur-Lignon ?



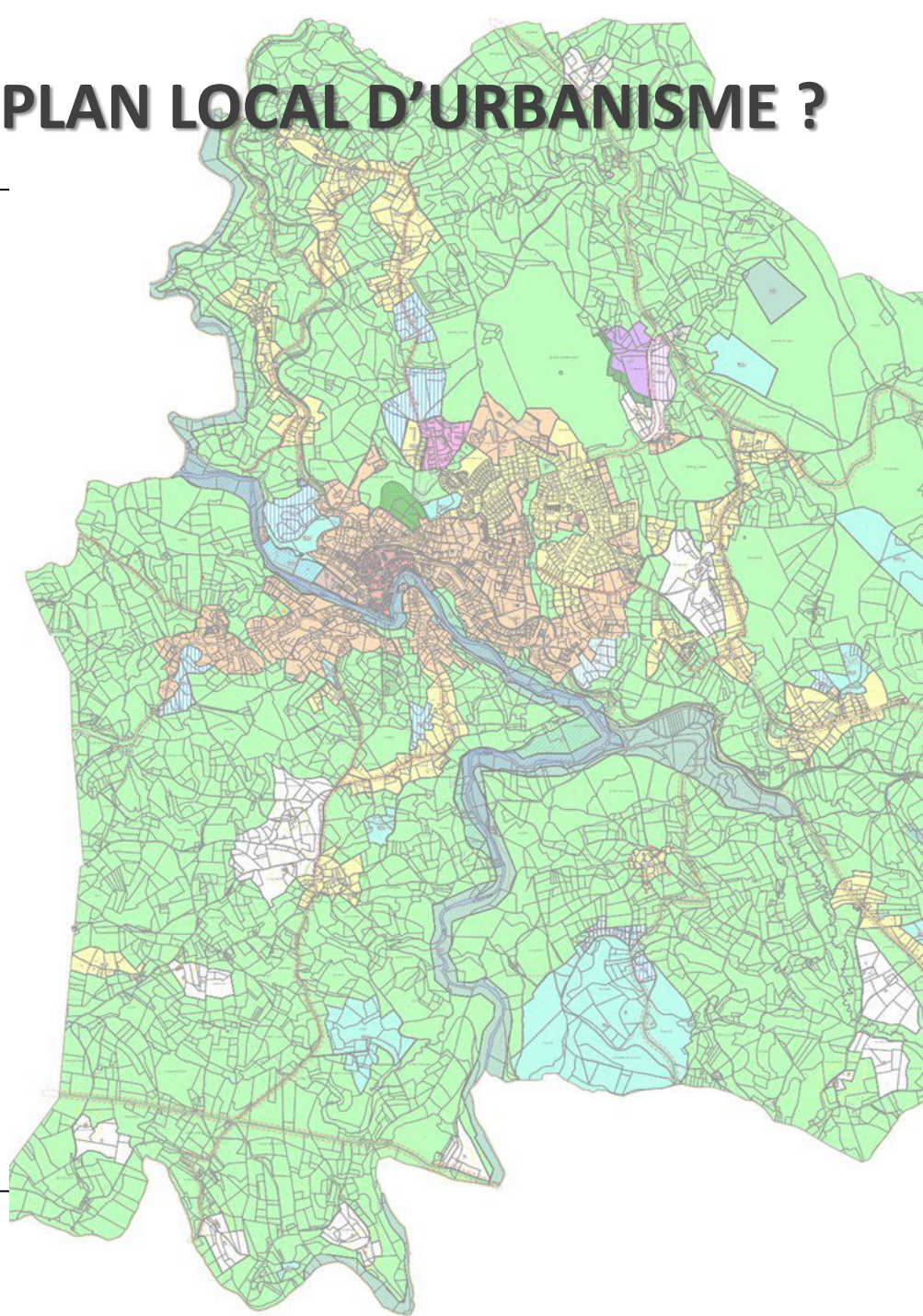
A landscape photograph showing a view through several bare, dark trees in the foreground. In the middle ground, a small, light-colored house is visible, surrounded by a grassy field. The background consists of rolling hills under a cloudy sky. The overall scene is in a cool, autumnal or winter setting.

**QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL
D'URBANISME ?**



QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

- **Document d'urbanisme élaboré localement** sur la base d'un projet de d'aménagement et développement durables : il définit les règles applicables en matière d'usage des sols, de volumétrie et d'implantation des constructions, de stationnement ou encore de transports.
 - **Vise à anticiper et à encadrer** l'évolution du territoire communal.
-





LES PIÈCES DU PLU

Rapport de présentation

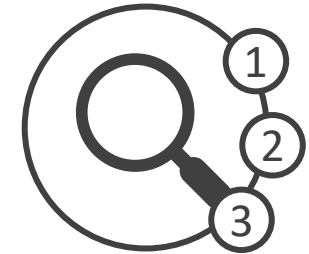


État des lieux
Enjeux
Justification des choix

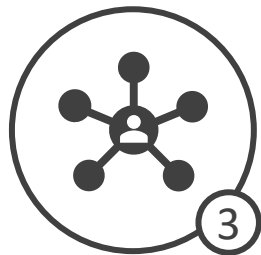
Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Objectifs pour les 10
prochaines années



Évaluation
environnementale



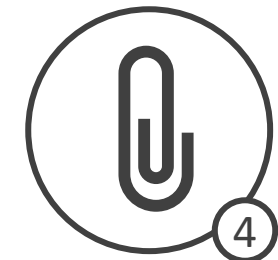
Orientations d'Aménagement
et de Programmation (OAP)



Zonage



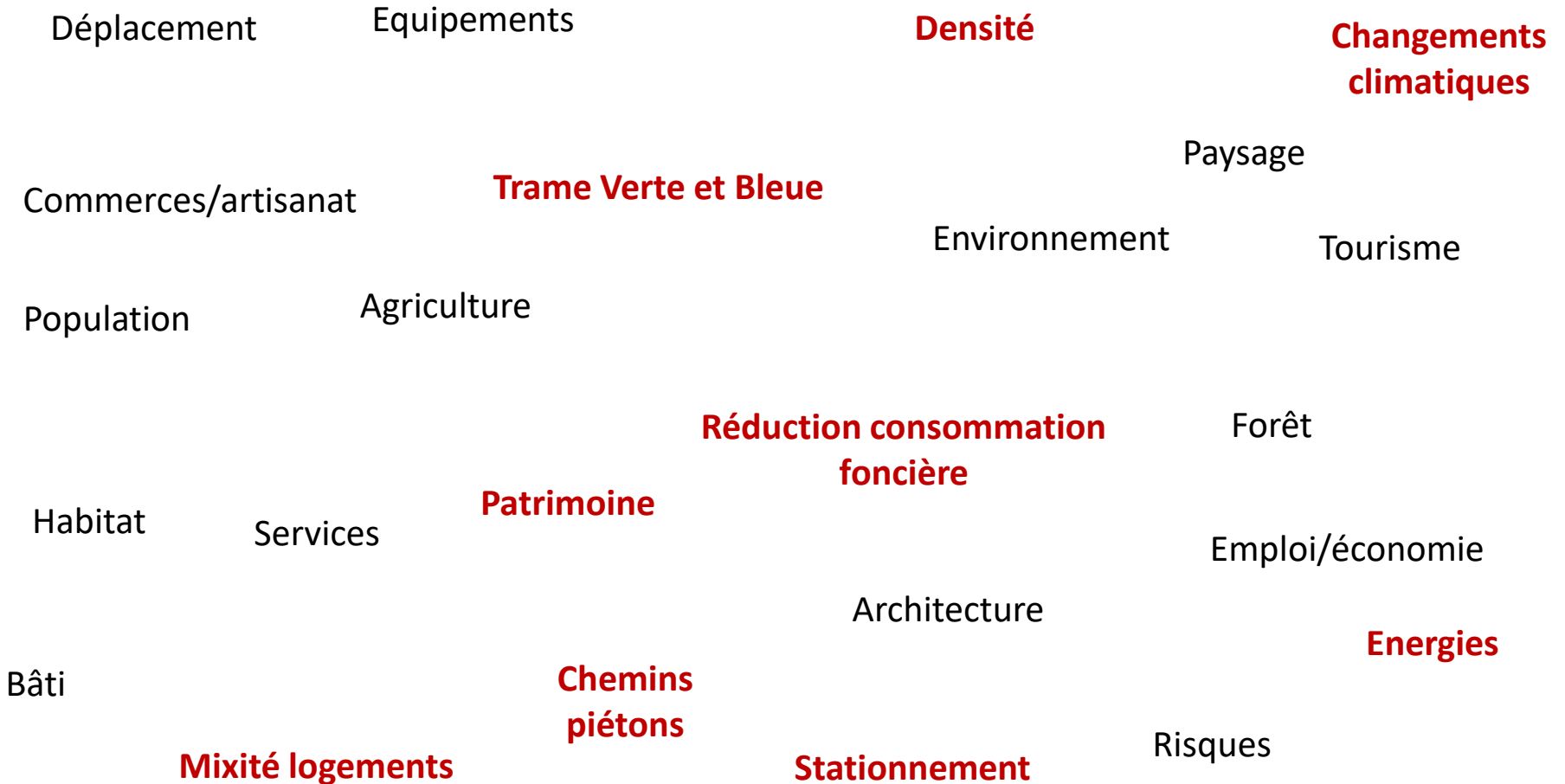
Règlement

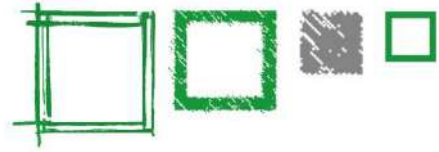


Annexes dont Servitudes
d'Utilité Publique



THÈMES ABORDÉS





LA MÉTHODE

Vers la construction d'un projet

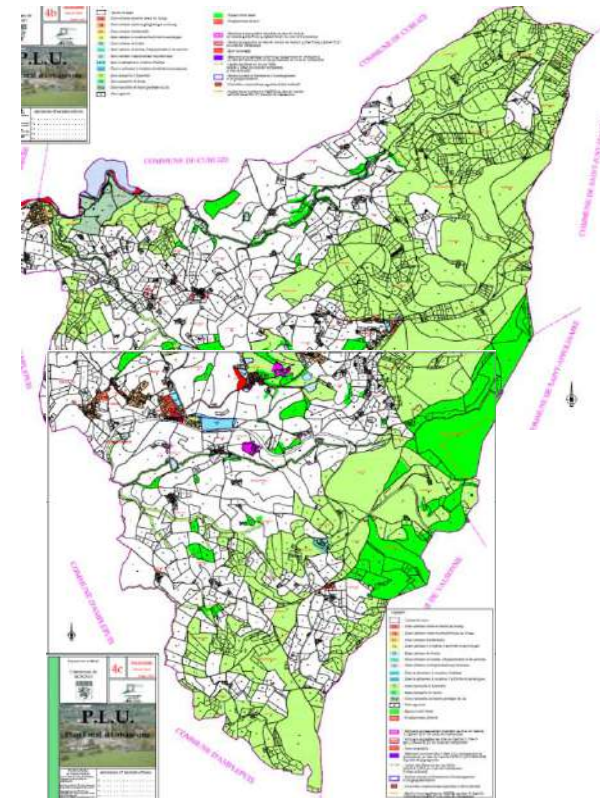
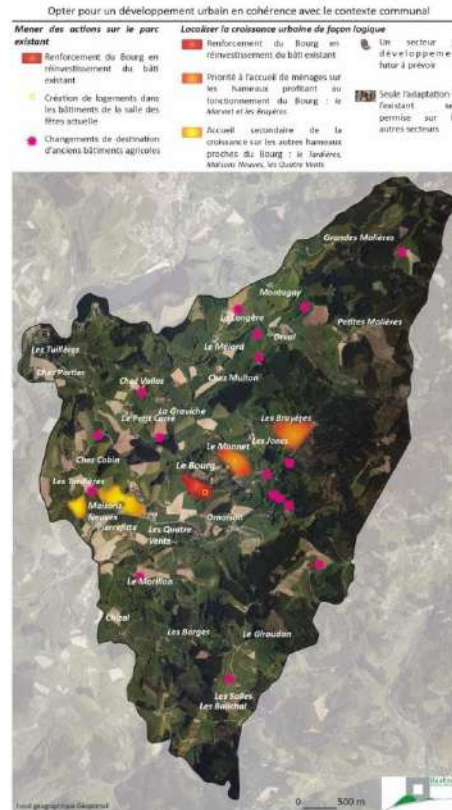
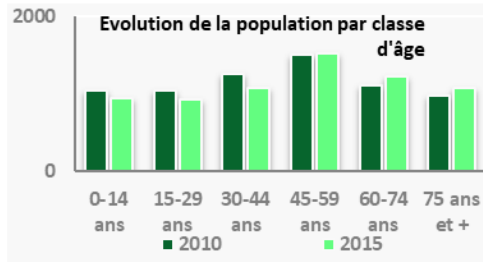
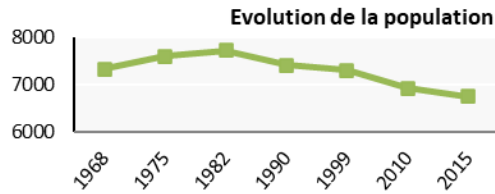
ÉTAT DES LIEUX



PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE



Réunion réalisée avec la profession agricole

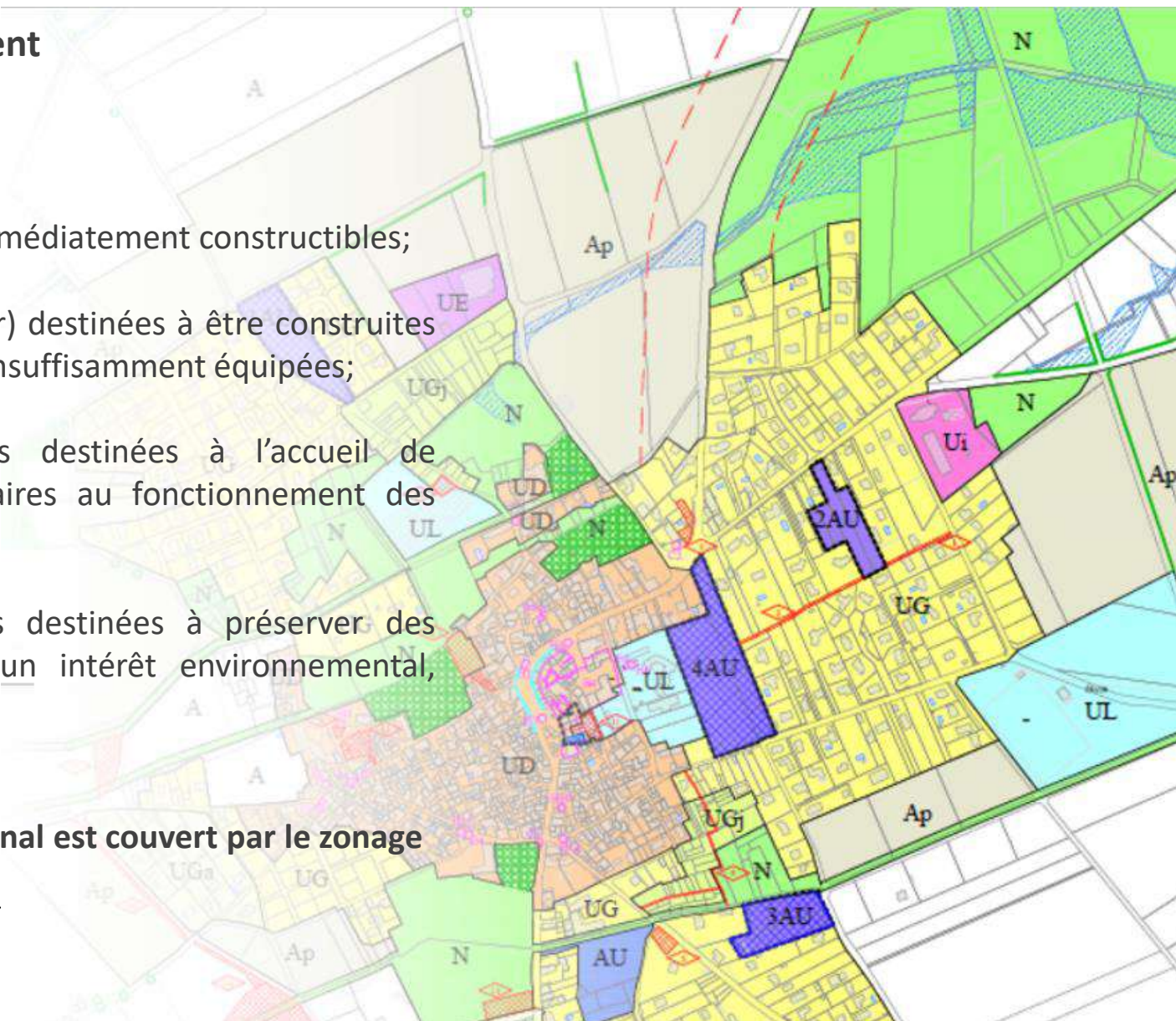
LE CONTENU D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

■ Zonage et règlement

4 types de zones :

- **Zones U** (urbaines) immédiatement constructibles;
- **Zones AU** (à urbaniser) destinées à être construites à moyen terme mais insuffisamment équipées;
- **Zones A** : agricoles destinées à l'accueil de constructions nécessaires au fonctionnement des activités agricoles;
- **Zones N** : naturelles destinées à préserver des secteurs présentant un intérêt environnemental, paysager.

Tout le territoire communal est couvert par le zonage



LE CONTENU D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

■ Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle

Exemple d'OAP

• Périmètre portant sur une ou plusieurs parcelles, venant préciser les atteintes en matière d'aménagement, d'habitat, d'intégration paysagère, d'environnement...

• Elles n'obligent pas le propriétaire à construire s'il ne le veut pas et ne nécessitent pas l'intervention de la collectivité.


• Peuvent être délimitées sur toutes les zones du PLU, en priorité sur les zones à urbaniser et certaines zones urbaines, qui disposent de secteurs importants non construits ou aménagés

• Sur les zones à urbaniser: elles intègrent un échancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation





QUESTIONS/REMARQUES?
A vous la parole!

A landscape photograph showing a view through bare trees in the foreground. In the middle ground, a house is visible, and the background consists of rolling hills under a cloudy sky. The text "UNE RÉVISION ENCADRÉE PAR DES TEXTES" is overlaid in the center of the image.

**UNE RÉVISION ENCADRÉE PAR
DES TEXTES**



POURQUOI RÉVISER LE PLAN LOCAL D'URBANISME ?

- Le PLU en vigueur a été approuvé en 2008
- Document ancien qui a besoin
 - **d'être « mis à jour »** des différentes lois d'urbanisme promulguées depuis 2010 ;
 - **d'être réinterrogé** au regard des nouveaux objectifs de la commune en matière de développement durable.
- Pour la gestion de l'évolution de la commune, pour la programmation de l'ouverture à l'urbanisation des secteurs constructibles et pour mettre en place des outils de protection du patrimoine, il a été décidé de **la révision du PLU**



DANS QUEL CADRE ?

- La particularité d'un PLU est de **définir la réglementation liée à l'usage des sols** (*qui s'applique in fine à l'échelle parcellaire*) **en s'appuyant sur des principes généraux applicables à l'ensemble du territoire national.**
- Il s'agit ainsi d'une **réflexion multi-échelles menée du national... au local.**





DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

**ECHELLE
TERRITORIALE**

DOCUMENTS ET RÈGLES S'IMPOSANT AU PLU

Socle législatif et réglementaire

**Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR)
Loi Climat et Résilience**

Communes concernées

Loi Montagne

SDAGE Loire-Bretagne

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

SAGE du Lignon du Velay

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Région Auvergne Rhône Alpes

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Jeune Loire

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le Chambon-sur-Lignon

Plan Local d'Urbanisme

Permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable



Les **Personnes Publiques Associées** veillent notamment au respect de ce cadre.



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les grandes orientations de la Loi Climat et résilience, 22 Aout 2021

Dans le cas d'une révision de PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables doit fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Démontrer d'une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols, ainsi que, par tranche de 10 ans, par un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols

Pour la première tranche de 10 ans: le rythme d'artificialisation est traduit par un objectif de réduction par rapport à la **consommation réelle observée au cours des 10 dernières années précédentes**

Dans l'attente d'objectifs dans les Scot : division par deux des objectifs de consommation foncière

Seule possibilité pour ouvrir à l'urbanisation: étude de densification des zones déjà urbanisées (tissu urbain sans tenir compte du zonage existant) démontrant que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés.

1ère tranche: objectif de réduction par rapport aux 10 dernières années

Zéro Artificialisation Nette

2021

2030

2040

2050





LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL DE LA JEUNE LOIRE

**ECHELLE
TERRITORIALE**

DOCUMENTS ET RÈGLES S'IMPOSANT AU PLU

Socle législatif et réglementaire

Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR)
Loi Climat et Résilience

Communes concernées

Loi Montagne

SDAGE Loire-Bretagne

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

SAGE du Lignon du Velay

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Région Auvergne Rhône Alpes

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Jeune Loire

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le Chambon-sur-Lignon

Plan Local d'Urbanisme

Permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable

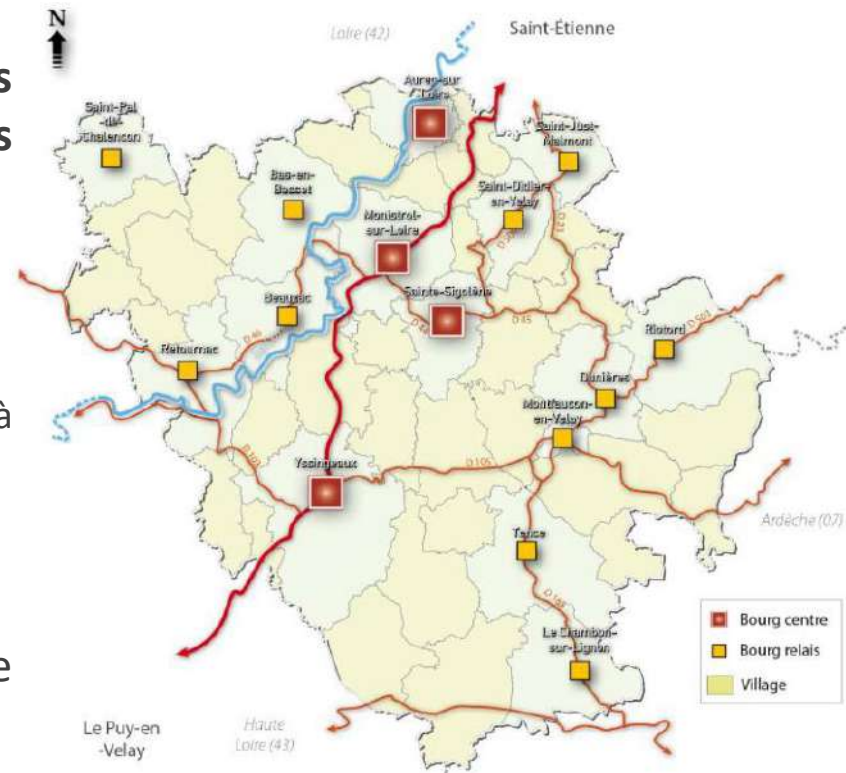


Les Personnes Publiques Associées veillent notamment au respect de ce cadre.



LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL DE LA JEUNE LOIRE

- Approbation le 2 février 2017 fixant des objectifs démographiques et de construction de logements pour la période 2015-2035.
- Obligation de **compatibilité** du PLU avec le SCoT
 - Permettre l'arrivée de 15 500 nouveaux habitants à l'horizon 2035 : moyenne de +0,91%/an sur 20 ans
 - Créer 5 000 emplois
 - Construction d'environ 9 800 logements.
- Un classement des communes en 3 niveaux de polarité :
 - 4 **bourgs centres** : Aurec-sur-Loire, Monistrol-sur-Loire, Sainte-Sigolène, Yssingeaux
 - 11 **bourgs relais** : Bas-en-Basset, Beauzac, **Le Chambon-sur-Lignon**, Dunières, Montfaucon-en-Velay, Retournac, Riotord, Saint-Didier-en-Velay, Saint-Just-Malmont, Saint-Pal-de-Chalençon, Tence.
 - 29 autres villages à dominante rurale ou périurbaine





LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL DE LA JEUNE LOIRE



PRINCIPES
GENERAUX
DU DROIT DE
L'URBANISME



Le territoire de la Jeune Loire



Le territoire communal

Le PLU

- définir un projet
Quoi ?
- l'organiser dans l'espace
Où ?
- programmer et réglementer
Comment ?



La parcelle



LOIS SRU, UH, Grenelles,
ALUR, Elan, ASAP, Climat
et résilience...





LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL DE LA JEUNE LOIRE

- Objectifs de production de logements pour les bourgs relais :
 - **3 000 logements** soit 1 000 logements sur 2015-2024 et 2 000 sur 2025-2035 à répartir en fonction du poids démographique de chaque commune
 - 45% en renouvellement urbain et **limiter l'extension urbaine à 3,6 % de l'enveloppe bâtie**
 - 60% en individuel pur, 25% de logements groupés, 10% collectif, 5% en résidence et 9% de logements vacants au maximum
- Densité de 14 logements/ha (environ 1 000 m² par logement)



LA PROCÉDURE

*Echanges avec les personnes
publiques associées*

*Avis officiel sur le projet
de PLU*

*Adaptation
sans atteinte à
l'économie
générale*

Phase d'étude:

Elaboration du diagnostic, PADD, plan
de zonage, règlement, justification
des choix

Transmission du dossier
aux personnes
publiques associées

Enquête
publique

Modification

Approbation

▲ **Nous en sommes ici**

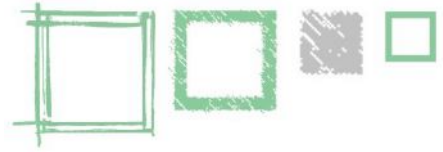
Avancement de la procédure

CONCERTATION

Contribution portant sur
l'intérêt général

ENQUETE PUBLIQUE

Contribution portant les
demandes d'intérêt privées



QUESTIONS/REMARQUES?
A vous la parole!

A landscape photograph showing a view through bare, dark trees in the foreground. In the middle ground, a small, light-colored house is visible. The background consists of rolling hills under a cloudy sky. The overall scene is in a dormant, autumnal or winter state.

**DÉFINITION ET PRÉSENTATION DU
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES**



LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

1. Le Chambon-sur-Lignon, une commune attractive

- POUR DES NOUVEAUX HABITANTS

Bon niveau d'équipements permettant de répondre aux besoins quotidiens et qu'il convient de pérenniser et développer

Augmentation du nombre de demande d'autorisation d'urbanisme

Augmentation des effectifs scolaires

Projection donc sur les 15 prochaines années, (2 450 habitants estimés en 2024): arrivée d'environ 350 habitants représentant une augmentation de 0,83 % de population par an en moyenne

Orientation vers une dynamique de production de logements de l'ordre de + 250 logements supplémentaires (environ 15 par an).

Accueil de nouveaux ménages :

- En privilégiant la résorption de la vacance ;
- En prenant en compte le potentiel dans l'enveloppe urbaine du SCoT ;
- En anticipant un renouvellement urbain compris entre 2 et 5% du parc sur la période du PLU ;
- En extension, dans des projets cohérents avec l'urbanisation de la commune.

Au minimum, 45 % des logements prévus dans le document seront situés en renouvellement urbain (rénovation de l'existant ou construction neuve dans l'enveloppe).



LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

1. Le Chambon-sur-Lignon, une commune attractive

- POUR LE TOURISME

Forte augmentation de la population l'été
Résidences secondaires et d'hébergements qui permettent d'accueillir une population touristique à prendre en compte

L'augmentation démographique est un enjeu majeur et une volonté politique forte.

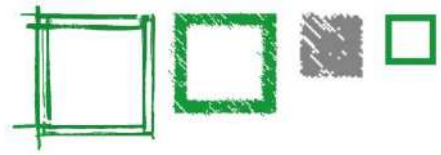


- AVEC UNE MIXITÉ SOCIALE FORTE

La rotation et le renouvellement du parc de logements existants doit permettre d'accéder facilement à l'habitat sur la commune.

Importance de la lutte contre les logements vacants et leur remise sur le marché pour offrir des logements au Chambon-sur-Lignon et s'inscrire dans la limitation de la consommation foncière.

Actions en lien avec l'intercommunalité, et plus particulièrement dans le centre : remise sur le marché des logements situés dans le centre ou dans les hameaux. Une partie de ces constructions nécessitent des travaux au préalable (logements vacants de longue durée).



LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

2. Dans un cadre naturel de qualité à préserver

- PRÉSERVER LES OUVERTURES SUR LE PAYSAGE

Relief vallonné permettant les ouvertures sur le paysage à préserver

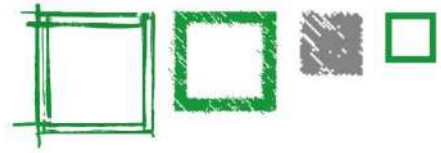
Les espaces dédiés à l'agriculture seront bien identifiés.



- RECONNAITRE LE LIGNON COMME RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ D'ÉCHELLE SUPÉRIEURE

La vallée du Lignon est un réservoir de biodiversité majeur désigné par l'Union Européenne comme site Natura 2000. A ce titre, il devra être reconnu et pourra être protégé par un règlement spécifique.





LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

3. Et avec une architecture traditionnelle à conserver

- PRÉSERVER LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE

La commune souhaite mettre en place des règles permettant de préserver le patrimoine architectural et en particulier les éléments remarquables avec une identification spécifique avec des prescriptions ponctuelles.

Il convient d'attacher une attention particulière aux parcs et secteurs préservés de l'urbanisation à l'intérieur de l'enveloppe urbaine... Ils participent à la mise en valeur du patrimoine architectural et nécessitent un travail de protection particulier.





LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

3. Et avec une architecture traditionnelle à conserver

- PERMETTRE L'ÉVOLUTION DU BÂTI

Dans cet objectif de préservation du patrimoine bâti vernaculaire, il convient d'autoriser le changement de destination de bâtiments anciens, sous certaines conditions, pour préserver l'identité communale, éviter la formation de ruines...

L'évolution des constructions identifiées en zones agricoles et naturelles vers des habitations permettent d'accueillir de nouvelles populations sans consommation d'espace.

- METTRE EN VALEUR CE BÂTI POUR UNE VOCATION TOURISTIQUE

La vocation touristique de la commune est reconnue et attire de nombreux visiteurs. L'utilisation du bâti existant pour des projets touristiques est encouragée : activités de loisirs, hébergement, activités culturelles...

La préservation de l'architecture traditionnelle pour des activités touristiques favorise le renouvellement urbain et limite la consommation d'espace.

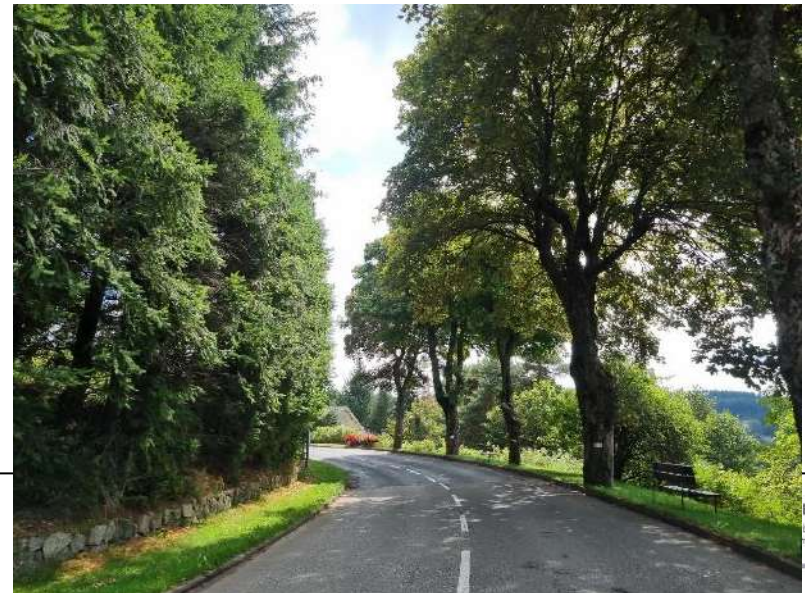


LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

4. Des entrées de bourg à souligner

La sécurisation des carrefours est à prendre en compte sur l'ensemble de la commune et particulièrement dans les secteurs d'entrées de bourgs.

La commune se distingue aussi par des espaces ouverts, notamment dans les zones résidentielles, qu'il conviendra de préserver. Les limites de propriétés sont marquées par des murs bas qui pourront être identifiés comme éléments de patrimoine.





LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

5. Dynamiser les activités touristiques dans ce cadre rural

- VALORISER LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

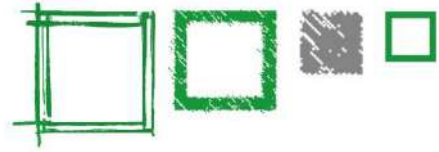
Les activités touristiques sont très nombreuses, diversifiées et mettent en valeur la commune puisqu'elles participent à son attractivité.

Une des activités de loisirs les plus importantes, au moins en surface, est **le golf**. Il est attractif sur l'année pour une pratique régulière mais répond aussi à des demandes ponctuelles, pour des périodes réduites de vacances. De nouvelles constructions seront possibles, pour prendre en compte les besoins de la structure.



L'offre touristique sera bien identifiée dans le PLU permettant aux différentes activités d'évoluer de manière pérenne, il s'agit notamment, de l'acrobranche, du secteur de la plage ou encore des campings...





LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

5. Dynamiser les activités touristiques dans ce cadre rural

- METTRE EN VALEUR LE LIEU DE MÉMOIRE

L'histoire du Chambon-sur-Lignon et des communes alentour est rappelée dans ce Lieu de Mémoire qui propose de comprendre, à travers ses différentes salles, les raisons et les modalités de l'accueil des réfugiés juifs sur le Plateau.





LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

5. Dynamiser les activités touristiques dans ce cadre rural

- ENCOURAGER LE TOURISME VERT

La commune est labellisée « station verte », « famille plus » et « Guide Michelin Vert », elle offre donc de larges possibilités de distraction et de loisirs et en particulier :

- Un train touristique, le Velay Express;
- La voie verte, (en cours d'étude);
- De nombreux sentiers de randonnées pédestres ou cyclistes.





LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

5. Dynamiser les activités touristiques dans ce cadre rural

- DÉVELOPPER L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Les hébergements touristiques sont nombreux, ils traduisent son attractivité.

La commune est dotée d'un camping municipal malheureusement situé en zone inondable. Les rénovations sont difficiles pour les habitats légers de loisirs et pour l'habitation du gérant.

Les secteurs listés ci-dessous pourront évoluer pour des projets touristiques selon les besoins et les enjeux de chacun :

- Le camping municipal (prise en compte du risque inondation) ;
- La plage ;
- Le camping des hirondelles ;
- Le secteur des grillons (accrobranche, La Riaille) ;
- Le Côteau fleuri ;
- Le Teen ranch ;
- Le centre Marchisio ;
- Le Camp Joubert ;
- Le secteur touristique de la Celle ;
- Le Bois Vialotte ;
- Le Clair Matin ;
- Les chalets des Barandons.



LE CHAMBON-SUR-LIGNON, UN TERRITOIRE D'ACCUEIL

5. Dynamiser les activités touristiques dans ce cadre rural

- VALORISER LE SITE CÉVENOL

Les projets qui seront développés devront permettre au site d'accueillir une offre sportive, éducative, culturelle, touristique, scientifique...

- MAINTENIR DES PÔLES D'ÉQUIPEMENTS ET LEUR PERMETTRE D'ÉVOLUER ET D'ÊTRE ATTRACTIFS

La commune dispose d'équipements très intéressants pour sa population. Le PLU devra, à minima, maintenir ces équipements, mais pourra aussi leur permettre d'évoluer.





REDONNER SA PLACE AU CENTRE-BOURG

1. Maintenir la dynamique commerciale et de services

- MAINTENIR UNE DYNAMIQUE ET UNE DIVERSITÉ COMMERCIALE

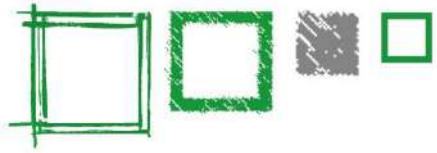
Le Chambon-sur-Lignon concentre un nombre conséquent de commerces de proximité et une dynamique dans son centre-ville, en lien avec l'activité touristique et son rôle de centralité par rapport aux communes alentour.

Il est donc important de préserver ces commerces implantés dans le centre-ville.



- MAINTENIR UN PÔLE DE SERVICES ET NOTAMMENT MÉDICAL

Les communes situées à proximité dépendent du Chambon-sur-Lignon pour de nombreux services



REDONNER SA PLACE AU CENTRE-BOURG

2. Rendre attractif l'habitat et développer une offre de logements adaptée aux besoins

- LUTTER CONTRE LA VACANCE

La lutte contre la vacance et la remise sur le marché des logements non utilisés est indispensable pour offrir des logements et s'inscrire dans la limitation de la consommation foncière.

- ACCOMPAGNER LES RÉNOVATIONS URBAINES EN OPTIMISANT LE BÂTI EXISTANT

Les rénovations urbaines sont souvent des opérations conséquentes favorisant une redynamisation des espaces urbains.

- RÉHABILITER CERTAINS ÎLOTS

Les rénovations urbaines sont souvent des opérations conséquentes favorisant une redynamisation des espaces urbains.





REDONNER SA PLACE AU CENTRE-BOURG

2. Rendre attractif l'habitat et développer une offre de logements adaptée aux besoins

- PRENDRE EN COMPTE LA DYNAMIQUE EN TERMES DE RÉSIDENCES SECONDAIRES

Le projet doit prévoir des possibilités, limitées, pour la construction de résidences secondaires.

- ANTICIPER LES BESOINS EN MATIÈRE TOURISTIQUE

Le développement des projets liés à l'accueil de touristes est important pour la commune. Sur les dernières années, de nombreux gîtes ont été rénovés ou construits et affichent des taux d'occupation conséquents. Les projets sont nombreux et la commune souhaite se laisser la possibilité de prendre en compte des projets permettant l'aménagement de nouveaux hébergements.

- PROPOSER UN PARCOURS RÉSIDENTIEL COMPLET DANS LE CENTRE-BOURG

La réflexion doit se faire aussi sur les types de logements proposés dans le cadre des projets.



REDONNER SA PLACE AU CENTRE-BOURG

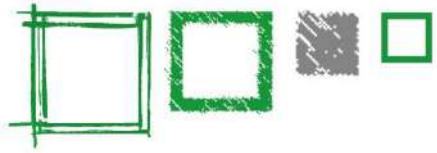
2. Rendre attractif l'habitat et développer une offre de logements adaptée aux besoins

- OFFRIR UN NOMBRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS ET DIVERSIFIÉ

La commune souhaite offrir un nombre de logements adapté à la fois pour maintenir la population en place (phénomène de desserrement des ménages et diminution de la taille des ménages, notamment lié au vieillissement, à la décohabitation...) mais également pour accueillir de nouveaux habitants permettant de faire vivre et dynamiser la vie communale.

Dans ce cadre, il est projeté de :

- **Créer entre 240 et 270 de logements sur la période 2017-2035**, en cohérence avec les orientations du SCoT de la Jeune Loire ;
- **Echelonner la création de logements tout au long de la durée de vie du PLU**, en tenant compte du phénomène de rétention foncière et permettant ainsi des ajustements en cours de vie du PLU ;
- **Diversifier les typologies des logements** pour répondre à l'ensemble des besoins de la population, et offrir des alternatives à la maison individuelle. ;
- Proposer une part de logements plus petits et de logements adaptés aux seniors ;
- Offrir de **l'habitat locatif** facilitant le renouvellement de la population, le maintien des effectifs scolaires... ;
- Construire un **habitat de qualité**, économe en énergie, bénéficiant d'espaces extérieurs pour l'ensemble des logements proposés.



REDONNER SA PLACE AU CENTRE-BOURG

3. Créer des lieux de convivialité et récréatifs

- EMBELLIR L'ESPACE PUBLIC

Les lieux de rencontres participent à la qualité de vie et à l'attractivité de la commune.



- OUVRIR LES VUES SUR LES GRANDS PAYSAGES

La qualité des paysages sera à prendre en compte avec des cônes de vue qui pourront identifier ces secteurs.





REDONNER SA PLACE AU CENTRE-BOURG

4. Permettre aux activités économiques de pouvoir se développer et en accueillir de nouvelles

- DENSIFIER LA ZONE D'ACTIVITÉS EXISTANTE DES LEBREYRES
- DÉVELOPPER LA ZONE D'ACTIVITÉS DES BARANDONS

La zone d'activités des Barandons est en cours d'aménagement par l'intercommunalité. Les terrains doivent permettre d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire en leur offrant un espace dédié et éloigné de la zone résidentielle.

Le carrefour sur la RD devra être sécurisé.

- PÉRENNISER LES ENTREPRISES

Il convient d'étudier et de favoriser toute nouvelle demande de création d'entreprises sur le territoire, permettant de créer de l'emploi, tout en tenant compte des nuisances occasionnées, du meilleur choix d'implantation, de la préservation de l'agriculture, du maintien d'un bon cadre de vie, des autres enjeux de risque, paysager, de desserte...

Les activités seront autorisées sauf si elles génèrent des nuisances incompatibles avec la présence d'habitat ou de secteurs touristiques.



REDONNER SA PLACE AU CENTRE-BOURG

5. Créer une Trame Verte urbaine

A l'intérieur même de l'urbanisation, il est important de pouvoir conserver des espaces de respiration, jouant un rôle écologique, paysager, social...

Ainsi, il est nécessaire de préserver les espaces verts, mais également les boisements, les jardins... Ces espaces peuvent également s'accompagner d'une vocation de loisirs, avec bancs, aires de jeux, et une vocation pédagogique...

Le Parc Lambert, le Bois Lambert et l'arboretum constituent un espace naturel et paysager de grande qualité. Le projet est d'en faire un poumon vert dédié à la préservation de l'environnement, en conciliation avec la pratique des loisirs et sports de nature. Ils doivent être préservés de toute urbanisation future.

La coulée verte qui maille le bourg sera préservée et pourra faire l'objet d'aménagements adaptés à sa protection en permettant le développement de mobilités douces.





REDONNER SA PLACE AU CENTRE-BOURG

6. Redonner plus de place aux modes actifs

- CRÉER ET SÉCURISER LES MODES ACTIFS

Les secteurs existants doivent être préservés et il faudra en créer de nouveaux pour parvenir à un maillage global permettant, en particulier, de rejoindre les polarités du bourg.

- REVOIR LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT

La végétalisation de certains de ces espaces devra être mise en œuvre pour prendre en compte les nouvelles règles. Il pourra s'agir de limiter l'imperméabilisation de zones de stationnement nouvellement créées ou améliorées...



- TRAVAILLER LES SENS DE CIRCULATION ET LA REQUALIFICATION DE CERTAINES RUES



UNE PROTECTION DU TERRITOIRE COMME OUTIL DE VALORISATION

1. Prendre en compte les enjeux de limitation de la consommation foncière

- DENSIFIER ET PERMETTRE DES EXTENSIONS UNIQUEMENT SUR LE BOURG DE LA COMMUNE

Les enjeux de limitation de la consommation foncière, notamment en matière d'extension, ont nécessité une réflexion importante de la part de la commune qui a diminué les possibilités de construire de manière très importante. L'objectif est de limiter les extensions foncières à 9,5 ha en dehors de l'enveloppe urbaine du SCoT.

- PRENDRE EN COMPTE LES HAMEAUX AVEC UN POTENTIEL DE DENSIFICATION

L'objectif est de densifier le tissu bâti, d'optimiser les espaces urbanisés, de faire évoluer les typologies d'habitat et d'assurer une limite harmonieuse et intégrée de l'enveloppe urbaine. Les hameaux qui peuvent se densifier, de manière raisonnée, sont La Celle et les Tavas.



- LUTTER CONTRE LE MITAGE DE L'HABITAT

Pour les hameaux et habitations, isolés ou situés hors secteur constructible, l'évolution des habitations, éventuellement des activités économiques, en tenant compte de l'environnement seront possibles de manière règlementée.



UNE PROTECTION DU TERRITOIRE COMME OUTIL DE VALORISATION

2. Maintenir une agriculture dynamique sur le territoire

- DENSIFIER ET PERMETTRE DES EXTENSIONS UNIQUEMENT SUR LE BOURG DE LA COMMUNE

L'agriculture joue un rôle important en terme paysager, mais également environnemental. L'agriculture façonne les paysages, les entretient, permet le maintien d'un maillage bocager... Aussi, il convient de préserver cette activité, qui est également une activité économique.

Il importe de pérenniser et diversifier l'agriculture, de faciliter les installations d'agriculteurs et la culture en agriculture biologique, protectrice des ressources en eau, de la biodiversité et de la santé.





UNE PROTECTION DU TERRITOIRE COMME OUTIL DE VALORISATION

3. Assurer une qualité de l'eau

Il convient de poursuivre les réflexions concernant l'alimentation et l'approvisionnement en eau potable, sur la recherche de nouvelles ressources, la mise en place d'interconnexions, la sécurisation et protection des puits de captage...

Au niveau de la gestion des eaux pluviales, il est impératif de limiter l'imperméabilisation des sols, assurer une récupération des eaux de pluie notamment pour l'arrosage et un usage domestique, favoriser l'infiltration des eaux...

Il s'agit en outre d'offrir une défense incendie suffisante en rapport avec la nouvelle réglementation.



UNE PROTECTION DU TERRITOIRE COMME OUTIL DE VALORISATION

4. Vivre la ville en préservant la Trame Verte et Bleue

- RECONNAITRE LE LIGNON COMME CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

La vallée du Lignon est un corridor écologique majeur aux différentes échelles spatiales.

A l'échelle de la commune, il s'agit de préserver les continuités écologiques qui participent de la connexion globale de cette vallée.

- MAINTENIR UN RÉSEAU DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Ces richesses du territoire se manifestent sous forme de sous-trames, qui constituent, à l'échelle communale, des continuités écologiques définies et hiérarchisées.

- Sous-trame humide : le Lignon, les cours d'eau, les secteurs de prairie humide et secteurs de mare
- Sous-trame boisée
- Sous-trame bocagère





UNE PROTECTION DU TERRITOIRE COMME OUTIL DE VALORISATION

5. Encourager la transition énergétique

- **METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL**

Porté par le PETR de la Jeune Loire, l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial comprend des actions permettant d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique...

- **LIMITER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES**

Un espace de covoiturage va être aménagé entre les départementales 157 et 185. Il sera identifié de manière spécifique dans le règlement graphique.

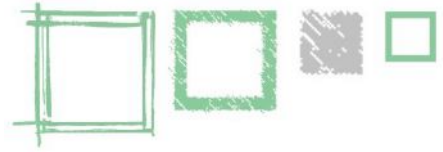
- **DÉVELOPPER ET PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

La commune favorise déjà la production d'énergies renouvelables (centrale hydro-électrique des Salettes, chaufferie bois communale, panneaux photovoltaïques sur les gîtes du centre de tennis).

Les projets innovants et permettant d'augmenter la part du renouvelable seront favorisés.

- **AGIR POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES HABITANTS**

L'objectif est de maintenir une commune qui préserve ses habitants des pollutions urbaines.



QUESTIONS/REMARQUES?
A vous la parole!

A landscape photograph showing a view through several bare, dark trees in the foreground. In the middle ground, a house with a brown roof is visible, surrounded by green grass and some evergreen trees. The background consists of rolling hills under a blue sky with light clouds. The text "SUITE DE LA PROCÉDURE" is overlaid in the center of the image.

SUITE DE LA PROCÉDURE



SUITE DE LA PROCÉDURE

*Echanges avec les personnes
publiques associées*

*Avis officiel sur le projet
de PLU*

*Adaptation
sans atteinte à
l'économie
générale*

Phase d'étude:

Elaboration du diagnostic, PADD, plan
de zonage, règlement, justification
des choix

Transmission du dossier
aux personnes
publiques associées

Enquête
publique

Modification

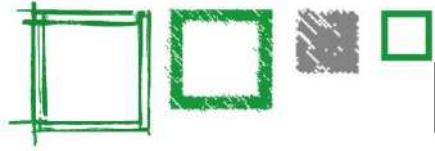
Approbation

▲ **Nous en sommes ici**

Avancement de la procédure

Réunion publique

Nouvelle réunion publique le 30 juillet 2024 à 19h



LE CHAMBON-SUR-LIGNON



Révision du PLU

Merci de votre attention

L'espace ouvert
L'esprit aussi